

Extract of Pour Info - FSU - En ligne

<http://pourinfo.fsu.fr/Collectif-Autres-chiffres-du.html>

Collectif « Autres chiffres du chômage »

- Archives - Année 2007-2008 - N°395 - 22/10 au 26/10 - 2007 -

Publication date: vendredi 26 octobre 2007

Copyright © Pour Info - FSU - En ligne - Tous droits réservés

UNE CORRECTION DU TAUX DE CHÔMAGE EN TROMPE L'RIL

Plusieurs journaux (les Échos, Le Monde) viennent de publier certaines des conclusions de la mission confiée le 20 juin par le gouvernement aux Inspections générales des finances (IGF) et des affaires sociales (IGAS) sur les statistiques du chômage, qui devaient être rendues publiques en début de semaine prochaine.

Selon eux, il serait question d'une correction à la hausse du taux de chômage de l'ordre de 0,4 point. Cette variation ne correspond pas à la réalité de la sous-estimation du chômage BIT en France.

Selon les rapporteurs, l'enquête emploi doit devenir désormais la seule référence pour le chômage BIT afin d'éviter les perturbations liées aux changements de mode de gestion de la liste de l'ANPE et aux politiques d'accompagnement des chômeurs. Or, selon la note de conjoncture de l'INSEE publié en juin, le taux de chômage mesurée par l'enquête emploi s'établissait à 9,4% au 1er trimestre de l'année et il est impossible que le chômage ait reculé d'un point en six mois.

ALORS POURQUOI CET ECART ?

Le rapport n'étant pas encore disponible, il est difficile de se faire une idée précise. Toutefois, deux scénarios sont possibles : celui d'une correction en deux étapes ou celui de l'embrouille.

1) SCENARIO 1 : Une correction en deux étapes

Dans le premier scénario, le chiffre annoncé ne résulte pas de la prise en compte des résultats de l'enquête Emploi, celle-ci étant annoncée depuis plusieurs mois pour n'avoir lieu qu'en novembre 2007.

Dans ce cas, la correction de 0,4 point ne ferait que prendre en compte les conclusions du rapport publié par la DARES cet été. Celui-ci chiffre une partie des effets des changements de mode de gestion de la liste de l'ANPE et des politiques d'accompagnement des chômeurs. Publié pendant la trêve estivale, il ne fait que reprendre l'ensemble des chiffrages effectués par la DARES au début de l'année 2007, mais non rendus intégralement publics à l'époque. Philippe Ravalet, ancien directeur adjoint de la DARES et devenu depuis conseiller à Matignon, en avait escamoté une partie lors de la réunion du CNIS du 8 mars 2007, déclenchant les mouvements de protestations et de grèves des personnels de la DARES.

Mais cette correction de 0,4 point reste partielle. En particulier, elle ne prend pas en compte les effets des changements intervenus dans l'indemnisation du chômage. Celle-ci peut expliquer la forte hausse des absences au contrôle observées depuis mi 2005. Au printemps, nous avons estimé l'effet possible à environ 0,5 point de chômage. Ce à quoi s'ajoute les autres effets non chiffrés par la DARES : CRP, mise en place du suivi mensuel des chômeurs, basculement des emplois aidés en catégorie 5 et raccourcissement des délais de relance. Soit au total près de 1 point de taux de chômage.

Dans ce scénario, une deuxième correction devrait donc intervenir à l'occasion de la réunion du CNIS de novembre 2007 pendant laquelle l'INSEE doit présenter les résultats des investigations qu'elles mènent sur l'enquête emploi depuis plusieurs mois.

2) SCENARIO 2 : L'embrouille

Dans un deuxième scénario, les rapporteurs prennent en compte simultanément le calage sur l'enquête emploi, sans attendre novembre, l'alignement sur la définition d'Eurostat du chômage et le changement de champ par la prise en compte des départements d'outre-mer.

Cette embrouille subtile présente en effet l'avantage de donner l'impression d'un faible recalage, tout en pouvant expliquer que la hausse résulte d'abord de la prise en compte des DOM.

En effet, Eurostat ne retient pas la même définition que l'INSEE du chômage BIT si bien qu'avec la même source, l'enquête Emploi, Eurostat comptabilise 200 000 à 300 000 chômeurs de moins en métropole que l'INSEE.

De ce fait, l'équation devient alors simple, soit en ordre de grandeur :

- ▶ Correction liée au calage sur l'enquête Emploi environ + 1 point
- ▶ Variation liée au passage à la définition Eurostat environ - 1 point
- ▶ Variation liée à la prise en compte des DOM environ +0,5 point
- ▶ Total : de l'ordre de +0,5 point

Compte tenu de la méthode choisie par le gouvernement pour communiquer sur ce rapport, en distillant des informations incomplètes et invérifiables auprès de quelques médias choisis, on peut penser que c'est plutôt ce second scénario qui se déploie aujourd'hui.

CONCLUSION

Pour juger de l'évolution réelle du chômage ces dernières années, il faut faire des comparaisons à concept et champ inchangé. Dans ce cas, la correction du taux de chômage sera au moins égale au double de celle annoncée en ce moment, très loin du record historique depuis 25 ans.

Il convient donc d'être plus que jamais vigilant sur les statistiques qui seront publiées.

Pour ce qui concerne les orientations proposées, on peut se féliciter que le rapport reprenne à son compte certaines des conclusions des Etats généraux sur les chiffres du chômage organisés en mai 2007 : publication trimestrielle calée sur l'enquête Emploi, sans lien avec les statistiques de l'ANPE.

Il reste maintenant à aller jusqu'au bout du chemin, pour proposer chaque trimestre une batterie d'indicateurs permettant de cerner réellement tous les contours du chômage et de la précarité, donc aussi les causes réelles de la baisse des statistiques de l'ANPE. Nous ne pouvons donc que souhaiter que le groupe de travail du CNIS qui se réunit sur ce sujet permettra de faire l'autre partie du chemin.

Communiqué de presse du 21 septembre 2007